

SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE FAY-LES-NEMOURS
INSTRUCTIONS POUR LA CHASSE AUX PETITS GIBIERS
 SAISON 2020-2021

Ouverture de la chasse plaine et bois :	20 septembre 2020
chasse sur Bagneaux-Sur-Loing Lièvres, faisans obscurs, perdrix grise	Septembre 2020 20 – 21 – 27 Octobre 2020 4 - 11 Pas de chasse sur les bois de Bagneaux-Sur-loing
Jours de chasse	20 et 21 septembre 2020 (ouverture) Tous les dimanches et jours fériés jusqu'au 28 février 2021
Heures de chasse	9h00 – 12h30 13h30 – 17h30 Départ parking : 9h00
Journée non chassée	Mercredi 11 novembre 2020 PAS DE CHASSE <i>Dimanche 7 Février 2021</i>
Fermeture gibiers : Plaine de Bagneaux-Sur-Loing Plaine de Fay-Les-Nemours Faisan Bécasse Lièvre	Dimanche 11 octobre 2020 Dimanche 29 novembre 2020 Dimanche 20 décembre 2020 Date fixée en cours de saison par la FDC 77 Dimanche 15 novembre 2020
Fermeture générale	28 février 2021
Interdictions (sous peine d'amende) :	Chasser sans permis de chasser et sans attestation d'assurance. Chasser à moins de 200 mètres d'une machine agricole. Chasser l'après-midi si non participation à une battue du matin. Chasser aux bois sur le territoire de bagneaux-Sur-Loing. Chasser dans les réserves, les maïs grain et tournesols. Tirer en direction et près des maisons. Tirer le faisan commun sur tout le territoire.
Stationnements (obligatoires) :	A l'usine électrique route de CHAINTREAUVILLE Au bois Lorin Au dépôt d'ordures de BAGNEAUX-SUR-LOING Aux friches de LAVEAUX Aux puits de pétrole En haut de la côte de CHATENOY En haut de la côte d'ORMESSON
Lâchers	Septembre 2020 : 20 – 27 Octobre 2020 : 11 – 25
Faisans	Novembre 2020 : 8 – 22 Décembre 2020 : 6 - 20
Perdrix	Septembre 2020 : 20 – 27
Limitation de gibier :	1 lièvre par chasseur avec bracelet
Invitation (A retirer chez Monsieur Bernard BRUN)	
Petit gibier (30 Euros)	Du 20 septembre 2020 au 20 décembre 2020
Gros gibier (30 Euros)	Voir date du calendrier des battues – Prévenir 15 jours à l'avance
	Battues prévues les samedis
Assemblée Générale	Dimanche 7 mars 2021

Bracelet indéterminé

Battues 2020/2021	Octobre 4 - 18 Novembre 1 ^{er} - 15 - 29 Décembre 13 Janvier 3 - 10 - 17 - 24 - 31 Février 14 - 21 - 28
-------------------	--

Tout tir sur cerf, maxi 10 ~~ans~~^{cors} - biche - faon - daguet, sera considéré comme un ANIMAL mort.

Annoncer 6 coups longs taiautés.

Pour les battues, le déplacement des postés, se fera avec le masque dans les voitures.